ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1781-8005430

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signé par 1556 pétitionnaires

Désignation :

Fédération québécoise des sociétés Alzheimer

Les faits invoqués sont les suivants :

«Attendu que selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.»

«Attendu que selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.»

«Attendu qu'il est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.»

«Attendu que depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.»

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«nous soussigné(e)s voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

«Nous demandons donc à l'Assemblée Nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Service sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec. »

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jean Pierre Pigeon
(Signature du député)

Saint-Jean

Le 19 Avril 05
(Date)

PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
NOUS NE DEVONS PLUS ACCEPTER L'INACCEPTABLE

« Attendu que selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

« Attendu que selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

« Attendu qu'il est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

« Attendu que depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

« Par cette pétition, nous soussignéEs voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

« Nous demandons donc à l'Assemblée Nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée Nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec. »

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	ADRESSE	SIGNATURE (MANUSCRITE)
DIANA LEMIEUX	1771 RUE TOUCHETTE J3E 1N7	Diana Lemieux
FERNAND LEMIEUX	1771 RUE TOUCHETTE J3E 1S7	Fernand Lemieux
Fernande Therrien	809 Abbé Théoret Ste Julie J3E1N8	Fernande Therrien
Denise Morris	931. Montée Ste. Julie J3E1N7	Denise Morris
GASTON MORRIS	931. Montée Ste Julie J3E1N7	Gaston Morris
YVON BOUFFARD	2377 DE SORBIER STE-JULIE. J3E 2S5	
YVONNE POIRIER	95 JOSEPH VERONNEAU STE JULIE J3E3H5	Yvonne Poirier
Lucienne TRUDEAU	119 de la Savane app 4 Ste Julie	Lucienne Trudeau
Monique Lachance	1094 Jean Lesage Ste Julie	Monique Lachance
Odette Ouellet	61 Montée Gen de Ste Julie	Odette Ouellet
Assistance Parasanté	1 Thomas Chapais Ste Julie	Assistance Parasanté
Nadine Armengol	12 Des Brises S. Julie	
Noël Armengol	12 Des Brises S. Julie	
Monique Lefrançois	1674 Gauthier St-Bruno	M. Lefrançois
Marielle Cadieux	1695 St-Joseph Ste-Julie	M. Cadieux
THERESE BLAIN	421 Boul. St-Joseph Ste JULIE	Thérèse Blain
Jacquette PARADIS	2093 De L'Eglise Ste-Julie	Jacquette Paradis
Micheline Pierre	319 Lemoyne Ste Julie	Micheline Pierre
SIMONE MOREL	73 DU LIBERON #101 SAINTE JULIE J3E3N8	Simone Morel
RICHARD BERUBE	1809 de BOUCHERVILLE ST-BRUNO	
SUZANNE T. BÉRUBÉ	1809 boul. de Boucherville ST-BRUNO	Suzanne T. Bérubé
AUDREY DELORY	919 Des Champs Ste Julie	
Micheline Kermelly	99 Thomas Chapais - Ste Julie	M. Kermelly
M. DUMONT	877 Abbé Théoret - Ste - Julie	M. Dumont
L. NADEAU	430 De Carmel Ste Julie	
A NADEAU	430 De Carmel Ste Julie	Andrée Nadeau
C. ST PIERRE	338 BERNADETTE STE JULIE	Claude St Pierre
Claudette McDuff	338 Bernadette Ste-Julie	Claudette McDuff
Yvonne DESAUTELS	86 Fleuri St-Mathieu de Beloeil	Yvonne Desautels
Jeannette Poulin	1 Belles Oeuvres	Jeannette Poulin
Thérèse Bonneterre	95 Prevert	THERE BONNETERRE

Veuillez nous retourner la pétition par courrier : Fédération québécoise des sociétés Alzheimer
5165, rue Sherbrooke Ouest, bureau 211
Montréal QC H4A 1T6